

**Aux parents des élèves  
Actuellement en 8e Harmos**

**Sport-études – soirée d’information aux parents – MARDI 11 FEVRIER 2020 – 19H30**

Madame, Monsieur, Chers Parents,

La soirée d’information concernant le sport-études aura lieu

**Le Mardi 11 février 2020 à 19h30**

Chemin de Maillefer 35, à Lausanne (Bâtiment du SEPS)  
Salle de conférence, 3<sup>e</sup> étage

Le Sport-études c’est :

- Le suivi de la scolarité obligatoire dans la filière à laquelle il a été orienté
- Deux entraînements spécifiques de grande qualité
- Des allègements scolaires au profit de ces entraînements
- Une progression rapide dans la pratique du basketball
- La mise à disposition d’un enseignant pour compléter les cours du premier groupe, afin de ne pas péjorer la scolarité
- La possibilité, en cas de difficultés momentanées, de bénéficier d’un répétiteur
- Un bilan médical (pris en charge par l’assurance maladie de votre enfant) effectué auprès d’un médecin spécialiste du sport
- La possibilité de participer à des activités sportives particulières (matches de haut niveau, rencontre avec des athlètes, etc)
- Le maintien du joueur dans son équipe de club

En contrepartie votre enfant doit :

- Assister à TOUS les entraînements
- Participer activement à la Sélection vaudoise lorsqu’il y est convoqué
- S’assurer de suivre assidument l’école dans sa filière d’orientation et réussir chaque année

Autres conditions :

- La structure sport-études basketball est ouverte à Pully (Collège Arnold Reymond)
- Le coût annuel est de fr. 1'200.- (possibilité de régler cet écolage en deux ou trois mensualités)
- L’entrée au sein de cette structure est imposée pour l’entier du dernier cycle complet de trois ans (de la 9<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> année Harmos)

La structure sport-études étant réservée à l’élite, l’AVB propose aux parents des joueurs de sélection une soirée d’information sur les tenants et aboutissants de cet engagement de trois ans.

Il est impératif que l’enfant ait une réelle motivation à intégrer cette structure, c’est pourquoi nous vous invitons à discuter avec lui de cette possibilité et de l’engagement que cela induit pour les trois prochaines années, soit depuis la rentrée d’août 2020.

**Toutefois, le nombre de place étant limité à 8 élèves-joueurs par année scolaire, l’AVB ne peut pas garantir à ce stade que votre enfant aura toutes les qualités requises pour intégrer le sport-études.**

Avec nos meilleures salutations.